

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

☎ 09 72 46 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Mardi 13 mai 2025
à 20 heures**

à la Salle du Conseil Municipal

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien amicalement,

Le Maire,
Noël PIROUX

Ordre du jour :

- ⊙ Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2025
- ⊙ Reconduction du bail commercial du Multiservices
- ⊙ Pot de départ en retrait de Danielle GUILLET
- ⊙ Affaires diverses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2025

Convocation du 16 avril 2025

Présents : Noël PIROUX, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Cécile FERLET, Valérie COUTARD, Jérôme DUPASQUIER, Jérôme LARCHER, David RICHONNIER, Grégory GOULY

Excusé : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance Cécile FERLET

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **25 mars 2025**.

Reconduction du bail commercial du Multiservices

Le Conseil Municipal décide de reconduire le bail commercial du Multiservices pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} février 2025.

Décision modificative

Il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires afin de pouvoir régler la tondeuse autoportée d'un montant de 16 440€ en investissement sur le compte 2157/190. Il faudra donc prendre à la place sur le compte 2135/183 destiné initialement à l'aménagement du local pompiers. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Encaissement de deux chèques de 500€ pour le fuel au logement du Château

Le Maire expose au Conseil Municipal que deux chèques n° 7810618 et 7810619, d'un montant de 500€, émis par les nouveaux locataires, ont été reçus au titre de rachat du fuel restant au logement du Château. Les Conseillers Municipaux autorisent l'encaissement de ces deux chèques.

Embauche d'un agent technique

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent technique à temps plein au sein de la commune. Une annonce détaillée sera publiée sur les sites officiels.

Emploi saisonnier d'agent technique

Les Conseillers Municipaux décident en raison d'un manque de personnel au sein du service technique de la commune, de créer deux emplois saisonniers d'agents techniques polyvalents à temps plein pour le mois de juillet 2025.

Affaires diverses

- **Pot de départ en retraite de Danielle GUILLET**

Le Conseil Municipal décide d'organiser un pot de départ en retraite de Danielle GUILLET afin de la remercier pour ces nombreuses années passées au service de la commune.

- **Ajout d'un point lumineux Chemin de la Verlière**

Pour faire suite à la demande de Madame Eva FISHER-ACHOURA concernant l'ajout d'un lampadaire « Chemin de la Verlière », le Conseil Municipal décide que la prise en charge financière d'un

montant de 4 191.96€ reste à la charge du demandeur et que la Commune quant à elle prendra en charge le forfait de la consommation électrique et l'entretien du lampadaire.

- **Suspension d'une mensualité de loyer**

Le Conseil Municipal décide de suspendre une mensualité de loyer à Mme Margaux BOILVEVIN et Quentin PAUCOD suite à des travaux de réparations réalisés à la demande la commune qui ont considérablement perturbé la jouissance paisible de leur logement.

- **Projet d'adhésion de la commune à PanoPocket**

Dans le cadre de l'amélioration de la communication entre la municipalité et les administrés, la Commune souhaite s'inscrire dans une démarche de modernisation et de proximité sur PanoPocket. Une étude détaillée sera demandée au prestataire de PanoPocket pour ce projet.

- **Ralentisseurs au sein de la Commune**

Un point a récemment été réalisé concernant l'implantation éventuelle de ralentisseurs sur le territoire communal, dans le but d'améliorer la sécurité routière et de réduire la vitesse. Il apparaît nécessaire de reprendre contact avec les services du Département, compétents sur les voiries départementales, afin d'envisager conjointement les aménagements possibles.

Fait à PIRAJOUX, le 19 mai 2025

La secrétaire de séance,
Cécile FERLET



Le Maire,
Noël PIROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MAI 2025**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER,

Excusés : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Décision Modificative N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Désignation			Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Compte	Libellé				
				0 €		0 €
INVESTISSEMENT						
21	2135/183	Aménagement du Local pompiers	16 440 €			-
21	2157/190	Achat tracteur tondeuse		16 440 €		
	TOTAL			0 €		0 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Noël PIROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MAI 2025**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.
Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER,
Excusés : Nicolas RENAULT
Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Encaissement de deux chèques de 500€ pour le fuel au logement de Château

Le Maire expose au Conseil Municipal que deux chèques n° 7810618 et 7810619, d'un montant de 500 €, émis par Mme Monique PIROUX, ont été reçus au titre de rachat du fuel restant au logement du Château.

Il convient donc d'autoriser l'encaissement de ces chèques au crédit du compte bancaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des chèques n° 7810618 et 7810619, d'un montant de 500 €, émis par Monique PIROUX, au profit de la commune de PIRAJOUX.

Article 2 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à cet encaissement.

Fait et délibéré en mairie,
Le 13 mai 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Noël PIROUX




Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20250519-2025-16-DE
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270
Tel : 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr



Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal
de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril

2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie
COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER,

Excusés : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Constatation de la répartition du fonds de solidarité

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code
Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une
attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les Attributions de compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires
des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération
intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de
la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés, chaque année, sur la
base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est
calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc
d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

Ajustement

Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en
2025 à nouveau à 200 000 € après avoir été exceptionnellement augmenté en 2024.
La délibération du Conseil communautaire du 17 février 2025 a acté le montant par
commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20250527-2025_18-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2025. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 février 2025 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

que la commune de PIRAJOUX se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 4 316.92 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 17 février 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Noël PIROUX



Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS
MAIRIE DE PIRAJOUX
01270
Tel : 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr
~~~~~

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril

2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER,

Excusés : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

### **Objet : Renouvellement du bail du multiservices**

Le Maire rappelle que par délibération du 15 février 2022, le Conseil municipal a décidé de renouveler le bail de M. Thierry DEBURG pour le Multiservices. Le bail arrivant à son terme le 31 janvier 2025, il demande aux conseillers de se prononcer sur son renouvellement.

Le conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- ⊙ DECIDE de conclure un nouveau bail commercial de 9 ans, du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2034.
- ⊙ FIXE le montant du loyer mensuel de la partie commerciale à 667 € HT (800.40€ TTC) et à 250€ celui de la partie logement.
- ⊙ DONNE pouvoir au Maire afin de signer tous les documents se rapportant à cette location.

Fait et délibéré, en Maire les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Noël PIROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210102968-20250617-2025\_23-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2025  
Date de réception préfecture : 17/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 MAI 2025**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER.

Excusés : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Suspension de loyer Margaux BOILEVIN et Quentin PAUCOD**

Le Conseil Municipal décide de suspendre une mensualité de loyer pour Mme Margaux BOILEVIN et Mr Quentin PAUCOD suite à des travaux de réparations réalisés à la demande de la Commune qui ont considérablement perturbé la jouissance paisible de leur logement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE :**

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise la suspension du mois de loyer de mai 2025 pour Mme Margaux BOILEVIN et Mr Quentin PAUCOD.

Fait et délibéré en mairie,  
Le 13 mai 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
Noël PIROUX

  


Accusé de réception en préfecture  
001-210102968-20250513-2025\_2017-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2025  
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Département de l'Ain

Arrondissement de BOURG EN BRESSE

Canton de ST ETIENNE DU BOIS

**MAIRIE DE PIRAJOUX**

01270

Tel : 09 72 46 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MAI 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 16 avril 2025, s'est réuni en session

ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER Jérôme LARCHER,

Excusés : Nicolas RENAULT

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

### **Objet : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la fréquentation estivale de la collectivité, Il y aurait lieu, de créer deux emplois pour « accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent » à temps complet à raison de 35 heures de travail hebdomadaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- o DECIDE de créer deux emplois saisonniers « d'agent technique » pour accroissement d'activité à compter du **mois de juin 2025 jusqu'au 31 juillet 2025**
- o
  - o PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
  - o DECIDE que la rémunération sera basée sur l'IM 367, échelle C1.
  - o HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutive).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
Noël PIROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-20102988-20250613-2025\_21-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2025  
Date de réception préfecture : 13/06/2025